

MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, tenue le 19 mai 2021 par conférence téléphonique.

Sont présents : M. Le Maire Patrick Bousez
Mme France Rivet, conseillère
M. Réjean Fournier, conseiller
Mme Tammy Titley, conseillère
M. Dany Paquet, conseiller
M. Ghyslain Maheu, conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présidence de M. Patrick Bousez, Maire.

Assistent également à la séance, par voie de téléconférence audio : Mme Céline Chayer, directrice générale et Mme Linda Sauvé adjointe-administrative.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 21 mai 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT QUE selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et les résultats de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence audio;

En conséquence, il est proposé par M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier et résolu unanimement :

QUE la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence audio.

2021-05-97 - OCTROI CONTRAT RÉFECTION DE LA POINTE LALONDE

Six soumissionnaires :

- Pavages D'Amour : \$206, 260.00
- Roxboro : \$215, 708.90
- Meloche division de Sintra inc. : \$184, 970.45
- Eurovia : \$222, 906.56
- Ali excavation : \$241, 562.50
- Pavages Théorêt : \$221, 650.00

Sur la proposition de M. Dany Paquet appuyée par M. Réjean Fournier, il est résolu à l'unanimité des conseillers que suite à la recommandation de la FQM

d'octroyer le contrat pour la réfection de pavage de la Pointe Lalonde à Meloche division de Sintra inc. au coût de \$184, 970.45.

2021-05-98 – PÉRIODE DE QUESTION

Aucune question.

Mme Céline Chayer
Directrice générale

M. Patrick Bousez
Maire